

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 octobre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° I-1978

présenté par
M. Giraud

ARTICLE 27

À l'alinéa 203, substituer aux mots :

« les collectivités territoriales »

les mots :

« la collectivité territoriale de Guyane et le Département de Mayotte ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.